

Initiatives parlementaires

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Blaikie	Blondin
Boudria	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Crawford
Duhamel	Ferguson
Fliis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harvey (Edmonton—Est)	Hunter
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacLellan
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nault	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Peterson	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Robichaud
Rodriguez	Simmons
Speller	Stewart
Stupich	Vanclief
Volpe	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—64

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — PROJETS DE LOI

[Traduction]

INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Murray W. Dorin (Edmonton—Nord—Ouest) propose que le projet de loi S-10, Loi concernant l'Institut Canadien des Comptables Agréés, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui. Il nous a été envoyé par le Sénat et apporte une modification à la loi concernant l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Il y a trois comptables agréés à la Chambre des communes. Il y a moi, le ministre des Transports et le député de Nanaïmo—Cowichan. Je dois préciser que j'ai été très étonné de constater que l'on pouvait à la fois être comptable agréé et membre du Nouveau Parti démocratique. J'ai pensé qu'il devait y avoir là quelque chose allant à l'encontre de la Charte. Cependant, si le député le veut bien, nous pourrions peut-être profiter de l'occasion pour faire quelque chose à ce sujet.

Le projet de loi, d'abord présenté au Sénat, modernise l'énoncé des objets et des pouvoirs de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, organisme professionnel dont je suis fier d'être membre.

[Français]

L'Institut canadien des comptables agréés a été créé il y a près de quatre-vingt-dix ans par des représentants d'associations de comptables agréés locales et provinciales déjà existantes. Le désir de ses fondateurs était de constituer à l'échelle nationale un organisme qui assurerait la promotion de la profession au Canada.

[Traduction]

La loi d'incorporation, l'Acte constituant en corporation l'Institut des Comptables, adoptée en 1902, codifiait les pouvoirs et les objectifs de l'Institut. Cette loi régit encore son fonctionnement aujourd'hui. La seule modification notable apportée à la loi date de 1951, lorsque l'Institut a adopté son nom actuel, Institut Canadien des Comptables Agréés. En dépit du changement de nom, les pouvoirs et les objectifs de l'Institut sont restés inchangés depuis 1902. Ils ont bien servi la profession pendant près d'un siècle, mais il est temps de mettre la loi à jour en fonction du rôle actuel de l'Institut.

Depuis l'adoption de la loi de 1902, la profession est passée de moins de 50 membres à 48 500. Pourtant, si la croissance de la profession est impressionnante, les chiffres seuls ne donnent pas une idée juste de l'importance du rôle des comptables agréés dans tous les secteurs du monde des affaires et du commerce au Canada. Le bagage de connaissances et d'expérience qu'un comptable